

# Option facultative

# Cinéma audio-visuel

L'option facultative Cinéma-Audiovisuel existe au Lycée De Lattre de Tassigny, depuis septembre 2007, en classe de Seconde.

C'est l'occasion pour les élèves de mêler une dimension artistique et culturelle (analyse d'œuvres cinématographiques), une dimension pratique (derrière la caméra, du scénario au montage). Elle s'appuie sur des rencontres avec des professionnels.

L'horaire se compose de deux heures d'enseignement par semaine pour les trois niveaux de classe, selon un programme défini par le ministère l'Éducation Nationale.

## 1 PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

L'enseignement artistique cinéma-audiovisuel associe des enseignants, des partenaires culturels et des professionnels. Il privilégie la dimension artistique du domaine mais explore aussi ses aspects culturels, techniques et économiques. Il permet de confronter réflexion critique et mise en pratique.

- Ⓞ En Seconde de détermination : le plan, élément de base de l'écriture cinématographique et audio-visuelle,
- Ⓞ En Première : les représentations du réel,
- Ⓞ En Terminale : fiction et point de vue.

Les élèves qui souhaitent présenter l'option Cinéma au Baccalauréat doivent l'avoir suivie en Première et en Terminale. L'épreuve est affectée du coefficient 2 et seuls les points au-dessus de la moyenne comptent.

Horaires :

2 h par semaine en classe de 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup>

3 h par semaine en classe de Terminale.

**Cela signifie que les élèves de 1<sup>ère</sup>, toutes séries confondues, qui n'ont pas suivi l'option en 2<sup>nde</sup> peuvent s'inscrire.**

## 2 LES PROJETS

- Ⓞ Une convention avec l'EPCC cinématographique yonnais, dont une des missions est de développer l'éducation à l'image, à travers des projections au cinéma du centre ville « Le Concorde »,
- Ⓞ La participation au dispositif «Lycéens au Cinéma»,
- Ⓞ Participation au Festival International du Film de La Roche-sur-Yon en octobre 2017
- Ⓞ Participation au Festival «Premiers Plans» d'Angers le 16 janvier 2018
- Ⓞ Réalisation de courts-métrages, rencontre avec des intervenants extérieurs.

### **La différence entre l'EDE Arts visuels et l'option Cinéma-audiovisuel :**

L'EDE Arts visuels n'exclut pas la pratique, mais son but n'est pas de former les élèves au maniement des outils cinématographiques.

Pour pratiquer le cinéma, passer derrière la caméra, découvrir l'écriture du scénario et la pratique du montage, l'élève s'orientera plutôt vers l'option facultative cinéma-audiovisuel (dans la limite des places disponibles).



Lycée **Jean De Lattre**  
de Tassigny

165 rue Hubert Cailler BP 821  
85021 LA ROCHE SUR YON